

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 juillet 2016**

Décision n° **CP-2016-1004**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Réaménagement de la rue Garibaldi, tronçon n° 2 - Marché 2 : travaux de démolition, de remblaiement de trémie et d'assainissement - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 29 juin 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : Mme Cardona, M. Pouzol.

Commission permanente du 11 juillet 2016**Décision n° CP-2016-1004**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Réaménagement de la rue Garibaldi, tronçon n° 2 - Marché 2 : travaux de démolition, de remblaiement de trémie et d'assainissement - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission Permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de démolition, de remblaiement de trémie et d'assainissement à Lyon 3°, dans le cadre du réaménagement du tronçon n° 2 de la rue Garibaldi.

Le tronçon n° 2 va de la rue du Docteur Bouchut à la rue d'Arménie, et est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) pour le mandat 2015-2020.

Le marché comprend les travaux suivants, dans le périmètre de la trémie Paul Bert/Garibaldi : la démolition des gardes-corps, l'arase de piédroits, de dalles, les terrassements et le remblaiement, la couche de forme, les ouvrages de collecte et de gestion des eaux pluviales.

Par délibérations du Conseil n° 2009-0504 du 9 février 2009, n° 2009-0907 du 28 septembre 2009, n° 2012-2717 du 13 février 2012, n° 2012-3051 du 25 juin 2012 et n° 2016-1200 du 30 mai 2016, les différentes individualisations d'autorisation de programme portent le montant de l'opération à 30 000 000 € TTC en dépenses sur le budget principal et à 763 239 € HT sur le budget annexe des eaux.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux de démolition, de remblaiement de trémie et d'assainissement pour le réaménagement du tronçon n° 2 de la rue Garibaldi à Lyon 3°.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 24 juin 2016, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise RAZEL-BEC pour un montant de 487 959,60 € HT, soit 585 551,52 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de démolition, de remblaiement de trémie et d'assainissement pour le réaménagement du tronçon n° 2 de la rue Garibaldi à Lyon 3° et tous les actes y afférents, avec l'entreprise RAZEL-BEC pour un montant de 487 959,60 €HT, soit 585 551,52 €TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 30 mai 2016 sur l'opération n° 0P09O1896 sur le budget principal pour un montant total de 30 000 000 €TTC en dépenses et sur l'opération n° 1P09O1896 sur le budget annexe des eaux pour un montant de 763 239 €HT en dépenses.

3° - Le montant total sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - compte 23151 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2016.